



Résolution de l'Assemblée générale de la FNEC-FP FO 31 : Lycée Galliéni

L'Assemblée Générale de la FNEC-FP FO 31 réunie le 2 février à Toulouse, apporte son soutien à la mobilisation des personnels du lycée Galliéni qui veulent défendre leurs droits et leur statut, garantir les droits à l'enseignement et que soit rétablie l'autorité à l'école.

Le ministre communique. Pour autant il ne répond pas aux revendications.

L'AG se prononce contre la mise à pied du chef d'établissement. L'AG rappelle que les autorités rectorales ont périodiquement remis en cause les décisions des personnels qui visaient à assurer leur mission et un fonctionnement normal de l'établissement.

L'introduction au rapport du CHSCT indique :

« La violence dans cet établissement a pris une proportion considérable et est la préoccupation majeure. Cette violence, vécue au quotidien par l'ensemble des acteurs de l'établissement, n'est pas endogée ou un produit de « l'école », mais résulte d'une violence venue de l'extérieur, au sens le plus large du terme ».

L'AG de la FNEC-FP FO 31 exige que soit satisfaites les revendications des personnels, entre autres :

- Sécurisation des accès de l'établissement afin de prévenir toute intrusion extérieure.
- Augmentation significative du nombre d'AED.
- Entrée du lycée Galliéni dans le dispositif de l'éducation prioritaire (« politique de la ville » par exemple) afin de bénéficier des moyens humains nécessaires.
- Contre toute orientation des élèves subie.
- Mise en place d'un travail avec les chefs d'établissement du bassin.
- Respect et soutien par le rectorat des décisions des « conseils de discipline ».

Résolution adoptée à l'unanimité